

Schouweiler, le 11 décembre 2006

Commission Consultative pour Etrangers
de la Commune de Dippach

Rapport de la réunion du 9 novembre 2006 au centre culturel de Bettange/Mess

Membres effectifs présents: Mmes. Diederich B, Tavares G.,
Ms. Bosseler C., Van Wissen H. Scholzen F.
Membres suppléants présents: Ms: Cinetta E., Gelhausen F.
Membres absents excusés: Mmes. Justel E., Castellvi L.,
Ms. Braun G. et Van Laarhoven L.
Présence exceptionnelle du Bourgmestre Monsieur Ady Hahn.

M. Bosseler ouvre la réunion en annonçant la désignation par le conseil communal de Madame Castellvi-Makhlouf comme membre étranger suppléant, Madame Castellvie est absente pour raison familiale.

Rapport du 9 juin 2006

Il a été réclamé auprès des responsables de l'entreprise qui effectue le transport scolaire pour que les bus quittent le dépôt plus tôt afin d'être à l'heure au premier départ.

En ce qui concerne l'enseignant non breveté en 6ème année de l'école primaire qui y a une tâche partielle, il est signalé que le titulaire de la classe y enseigne les branches dites principales.

Il est demandé au bourgmestre de donner une priorité à la maison relais dans l'intérêt de tous les enfants mais surtout des enfants qui ne parlent pas le luxembourgeois à la maison et qui pourront y trouver un accompagnement utile pour leurs devoirs à domicile.

Le secrétaire de la commission se plaint auprès du bourgmestre de n'avoir pas eu de réponse à la demande adressée au collège échevinal voilà près de 5 mois, pour avoir un membre de la CCE comme observateur auprès de la commission scolaire.
M. Hahn affirme que le secrétaire communal lui a dit que cela n'est pas possible, aucun texte ne le prévoit. La CCE pense que si aucun texte ne le prévoit, aucun ne l'exclut. De plus, c'est une impolitesse de ne pas répondre bien que cela soit permis, que pas de réponse dans les 3 mois signifie refus. La CCE est tout de même une commission officielle et obligatoire. Cette manière d'agir est-elle un signe du peu d'intérêt que l'administration communale a envers elle? Ce n'est tout de même pas

un vulgaire "Gicken Klub". La CCE transmettra un dossier au collègue échevinal pour montrer que c'est possible et maintient sa demande. Le refus sera considéré comme une mauvaise volonté évidente.

M. Hahn demande ce qu'il est advenu de la demande identique formulée par la précédente CCE. La demande avait été adressée sous la présidence de M. Hess démissionnaire entre temps. M. Bosseler, nouveau président et bourgmestre était aussi président de la commission scolaire et s'est proposé de faire le lien étant en première ligne. C'est la raison de mon maintien de la demande.

Le rapport du 9 juin 2006 est accepté.

Sujets de l'ordre du jour :

Cours de luxembourgeois. M. Hahn précise qu'il y a 30 inscrits dont un membre de la CCE, Mme Justel. Il regrette qu'il n'y en ait pas d'autre.

Il lui est aussi demandé que le bulletin communal soit édité plutôt en allemand et français au lieu du luxembourgeois et français.

Il a été constaté, et cela avec regret, que depuis que la direction de la commune a changé, que certaines commissions distribuent des invitations à leurs manifestations en allemand ou en luxembourgeois. Cela n'est pas tolérable. C'est déjà regrettable que les clubs le fassent. Ils disent que les étrangers ne participent pas, mais n'en sont-ils pas eux même un peu responsables?

Il est demandé de leur proposer de faire leurs annonces en 2 langues, par circulaire ou par le bulletin communal.

M. Cinetta demande que la CCE fasse une analyse du parcours scolaire des élèves, de leur orientation après le primaire, des diplômes obtenus. En faire un suivi pour donner à la CCE la possibilité de trouver les moyens pour les aider. Que la CCE se donne aussi la mission d'aider les enfants qui ne pratiquent pas régulièrement l'allemand à s'améliorer, bien qu'il pense que les langues ne sont pas le problème des résultats scolaires.

M. Bosseler affirme que des études ont été faites par l'Etat ou des organismes chargés par l'Etat et que c'est le Ministère de l'Education Nationale qui établit les programmes scolaires. L'Administration communale n'a pas d'influence sur l'orientation des élèves après la 6^{ème} année d'études.

Mme. Tavares affirme que les parents peuvent avoir toutes les infos sur l'orientation auprès de la F.A.P.E.L.

M. Bosseler: Tenons nous aux domaines qui sont de la compétence communale. Pour conclure ce problème, faisons si possible une analyse sur les problèmes des élèves étrangers pour trouver les raisons et se donner la mission d'y remédier au cours des prochaines années.

M. Cinetta transmet une demande de l'ASTI.

Il est proposé de réaliser un carnet de bienvenue pour les nouveaux arrivants et d'organiser une réunion d'information et de prise de contact avec ces nouveaux citoyens une fois par an. M. Bosseler propose que la CCE aide à la réalisation d'un tel carnet.

M. Gelhausen propose que la CCE motive les étrangers à s'inscrire sur les listes électorales dont la révision se fera au cours des mois de février et mars, de remettre un carnet d'électeur et d'organiser une réunion pour nouveaux électeurs chaque année. Il pense que cela est une mission importante pour la CCE.

Le secrétaire présente ses réponses au questionnaire qui lui à été adressé par le conseil national pour étrangers.

M. Cinetta réfute la réponse à la 6ème question. Il s'oppose à amener les différentes communautés à créer une association. Il faudrait qu'elles s'intègrent dans les associations existantes pour ne pas créer des séparations entre les différentes ethnies.

Programme de la prochaine réunion: le carnet de bienvenue. Les membres sont priés de se procurer des carnets dans les communes voisines qui en ont. La prochaine réunion est fixée au jeudi 11 janvier 2007 à 20.00 heures.

Le secrétaire fait part de sa demande à M. le Bourgmestre s'il fera acte de présence au cours de 2007. Il l'a fait aussitôt. M. Bosseler le remercie de sa présence, preuve de l'intérêt qu'il porte à la CCE.

C'est en vous souhaitant de passer d'agréables fêtes de fin d'année, que nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos plus cordiales salutations.

Claude Bosseler
Président

Ferdinand Scholzen
vice-président
secrétaire